



LES TEMPS FORTS D'UNE PRESTIGIEUSE HISTOIRE LA VÉNERIE A FONTAINEBLEAU À TRAVERS LES ÂGES

La voix de la forêt
1989
1^{er} semestre
pages 29 et 30

La chasse a, de tout temps, joué un rôle considérable dans l'histoire de la Forêt de Fontainebleau ; elle a eu une très grande influence sur les traitements appliqués au Massif.

La chasse à courre existait déjà sous une forme simplifiée, dénuée de tout appareil, dès l'époque gauloise. Ce peuple poursuivait le gibier à cheval avec l'aide de chiens dressés à s'en saisir à la course. La chasse n'était régie par aucune loi ; elle se pratiquait librement et les romains considéraient que le gibier appartenait au premier occupant du sol.

Durant la période franque, les possesseurs de terre commencèrent à prohiber la chasse à autrui sur leur propriété. Et par une ordonnance du 10 Janvier 1396, le roi Charles VI, poussé par la noblesse, interdit définitivement à tout artisan ou paysan de chasser.

Plus tard, Louis XI tentera d'interdire le droit de chasse à la noblesse, mais son successeur Charles VIII sera obligé d'abandonner ce projet qui suscita une opposition acharnée. C'est alors que les Capétiens acquirent le domaine de Fontainebleau pour pouvoir y chasser librement, leur résidence à l'époque étant située à Melun.

Guillaume le BRETON, qui écrivait vers 1220, nous cite déjà les grands cerfs que l'on prenait alors en Forêt de Bière. Charles IX en parlera également plus tard dans son traité de la chasse royale.

Mais c'est Saint-Louis qui, le premier, exercera de manière rigoureuse ce que l'on va appeler la chasse à courre. Il avait ramené d'Égypte une meute de chiens gris ou lévriers qui poursuivait le gros gibier tandis que les cavaliers munis de huchets - sorte de petite corne - suivaient la chasse.

Les chasses aux cerfs avaient lieu aux approches du printemps, l'hiver étant réservé à celles aux sangliers et, pendant le carême, à celles aux lièvres. Pour l'anecdote, rappelons que Philippe le BEL mourut à Fontainebleau en 1314 des suites d'une chute de cheval survenue lors d'une chasse au sanglier, l'animal ayant chargé.

A partir de cette époque, les équipages de chasse ne cessèrent de gagner en luxe et en éclat, notamment sous le règne de Jean II dont les fastes sont à jamais inscrits dans les annales cynégétiques. On a calculé que chaque cerf à son actif devait lui coûter au moins cent livres Parisis. C'est également ce monarque qui décida de faire porter une robe uniforme de couleur verte à tous ses veneurs.

L'équipage avait alors à sa tête un Maître de vénerie - que l'on appela plus tard Grand-Veneur - généralement choisi parmi les plus illustres familles de l'aristocratie française, suivi de nombreux veneurs, aides, pages, valets de chiens. De plus, il y avait des meutes réservées au cerf, d'autres au loup et d'autres spéciales au sanglier.

François 1^{er} marqua profondément l'histoire locale car il fut l'un des plus grands chasseurs de son temps. Les équipages royaux dépassèrent en magnificence tout ce qu'on avait vu jusque là et coûtèrent annuellement plus de 150.000 écus.

C'est lui qui créa les Capitaineries des chasses lui garantissant l'exclusivité du droit de chasse dans les limites de leur compétence. La Capitainerie de Fontainebleau s'étendait de Melun à Fontenailles, la Chapelle-Rablais, Gurcy, Montereau, Dormelles, Nanteau-sur-Lunain, Grez-sur-Loing, la Chapelle-la-Reine, Noisy-sur-École, Milly et Ponthierry, soit sur une étendue évaluée à près de 50.000 hectares.

Sous le règne d'Henri IV, la composition des équipages était fort belle et s'y trouvaient employés environ 250 personnes ainsi qu'une nombreuse meute de chiens courants français. Plus tard, l'importance des attachés aux équipages royaux a décru, mais la vénerie y a gagné sensiblement en compétence et en qualité.

C'est également sous Henri IV que furent percées les principales routes de chasse, à commencer par la Route Ronde, et ces travaux ont continué jusque sous le règne de Louis XVI.

ASSOCIATION DES AMIS DE LA FORÊT DE FONTAINEBLEAU

A partir du XVIII^e siècle, il n'était pas rare de voir le roi chasser dans la même journée le cerf, le loup et le sanglier.

A cette époque, les équipages royaux venaient d'ordinaire à Fontainebleau vers la fin Septembre et y restaient jusqu'à fin Novembre, la chasse de la Saint-Hubert se déroulant donc dans cette résidence. Ce jour-là, le rendez-vous avait généralement lieu à la Croix de Toulouse, seul lieu à l'époque capable de contenir la foule qu'attirait tant de solennité. La curée avait lieu ensuite à la nuit tombante dans la Cour Ovale du Château.

C'est Louis XV qui institua définitivement l'usage de la trompe de chasse avec des tons et sonneries précises adaptées aux situations et ayant chacune une signification pour suppléer au manque de voix des chiens anglais ou bâtards nouvellement introduits dans les meutes royales, mais par contre plus rapides.

Cela permit aux équipages de prendre souvent plusieurs cerfs chaque jour de chasse, les animaux étant pris de vitesse par les chiens. On était même parfois obligé de tirer l'animal à la carabine au lieu de le « servir » lorsqu'il était sur ses fins, encore trop vigoureux et risquant de provoquer un accident.

Pour se convaincre que la chasse tint une place considérable dans la vie des monarques, il suffit de remarquer que jusqu'à la Révolution, il était interdit sous peine d'amende, d'établir mur, fossé, haie ou barrière sur les terrains du bornage, de couper ou d'arracher de l'herbe dans les champs en bordure de forêt avant le jour de la Saint Jean-Baptiste (24 Juin). La peine de mort pour délit de chasse ne fut supprimée que sous Louis XIV. (1)

Après les troubles révolutionnaires (Louis XVI fut contraint de vendre ses équipages de chasse et de congédier ses officiers de vénerie à l'automne 1790), Napoléon I^{er} rétablit les usages dans tout leur appareil, et la pratique des chasses à courre continua jusqu'à Napoléon III. La meute du dernier empereur des Français périt d'ailleurs, empoisonnée dans son chenil, peu après la défaite de Sedan.

Ce qui n'empêcha pas la tradition de la vénerie de se perpétuer, quoique de manière moins régulière.

Dès 1871, le Comte AGUADO se porta adjudicataire des lots de chasse en Forêt de Fontainebleau. Puis ce furent Michel EPHRUSSI, le Duc de Gramont et enfin les frères LEBAUDY qui découpèrent pendant près de 40 ans dans la forêt, jusqu'en 1936 (43 chasses en 1922-23 ; 22 cerfs pris).

A la fin de la guerre 39-45, après une longue période de braconnage mal réprimée, le manque d'animaux obligea à recourir à de nombreux apports de cerfs et biches provenant notamment de la réserve de Chambord pour le repeuplement, si bien qu'aux environs de 1960, l'équipage d'alors prenait près d'une quarantaine de cerfs chaque saison, ce qui pouvait donc apparaître comme encourageant.

Mais c'était compter sans le départ de campagnes hostiles à la pratique de la vénerie dont la presse se fit largement écho et qui coïncida avec les aménagements routiers et autoroutiers, leur surfréquentation, modifiant de manière définitive l'environnement des grands animaux.

(Objectif nature - Décembre 1988) C.P.

N.D.L.R. - Complétons par quelques années - qui furent mouvementées- le schéma de notre collaborateur afin d'expliquer ces mouvements d'hostilité manifestés par la population et dont il fait état aux dernières lignes de son historique.

Dans les années fin 1940 début 1950, le droit de chasse était attribué en forêt, par alternances mensuelles aux équipages de VERGIE (6 chasses en Novembre). Pierre VERNES (5 en Décembre), au vautrait ROBERT (8 en Janvier, 7 en Mars), VOUZERON-SOLOGNE (6 en Février) et LAVRIL.

Les choses se sont gâtées en 1963 quand, le 27 Février, à la Table du Roi, la voiture d'Édouard DUPONT catapulte une biche surgissant de la forêt et se retourna dans le fossé. L'automobiliste, veneur lui-même, intenta un procès gagné à Melun et perdu en appel, contre l'équipage VERNES, l'accident s'étant produit hors de toute action de chasse. Ces jugement et arrêt firent beaucoup de bruit.

Un an plus tard, on frisa le drame à Barbizon, où les esprits étaient échauffés par plusieurs incidents dus au « droit de suite » dans les propriétés privées accordé aux équipages de chasse à courre par un usage immémorial.

Le 22 Février 1964, un cerf aux abois fit irruption Rue Grande et se réfugia dans la propriété CREUZE. Un suiveur de la chasse abattit l'animal au fusil. La scène révolta la population accourue. Des incidents, bagarres, coups, blessures et procès s'en suivirent, mettant en cause le fameux droit de suite que les veneurs, depuis cette date, ont sagement abandonné à Fontainebleau bien qu'il soit toujours « légal » depuis... le Moyen-âge.

La réticence et l'hostilité du public, à Fontainebleau, face aux chasses à courre, datent de ces mésaventures et furent réactivées lorsqu'un cerf, poursuivi en Décembre 1975 par la meute de l'équipage CHAUMAT (Rallye Franchard) fit irruption en ville, déboula Rue de l'Arbre sec, Rue des Sablons, sauta la grille de la mairie et se réfugia dans la cour intérieure. Pas de veneurs ni de meute en ville, on le devine. Mais le cerf, immobilisé, reçut une piqûre calmante fut conduit au refuge de la S.P.A. où il n'a pas survécu au choc. Et l'on s'aperçut que ce même animal s'était déjà réfugié l'année précédente au Lycée François Couperin et avait été gracié. Il faillit devenir pour l'histoire de la vénerie locale le symbole du martyr.

Pierre Doignon

(1) L'article « **Les plaisirs du roi** » traite aussi ce sujet.

Ci-joint un article du journal

La république de Seine et Marne du 09/12/02

Rubrique AVON

Les équipages de chasse à courre

Une nouvelle fois Bernard Pamart, amoureux de la vie locale et des flâneries, nous propose une petite étude de ta chasse à courre dans la (simple) commune (d'Avon). A cheval. !

« La chasse à courre, cette tradition venue du fond des temps, a été longtemps privilège royal ou seigneurial. Nous savons que le grand domaine forestier, la forêt de Bière, au milieu de laquelle se nichent Avon et Fontainebleau, a surtout été entretenu, aménagé, gardé, pour le plaisir de la chasse à courre des souverains et de leur suite.

A Avon, il y eut au XVII^e siècle le rendez-vous de chasse de « Belébat », son pavillon de plain-pied, son chenil. Le petit domaine de l'époque fut dénommé « Belébat » du nom de la sonnerie de vénerie annonçant le repos des chiens courants, le libre ébat. Quant aux rencontres galantes que l'on prête, en cet endroit, au bon roi Henri, on a beaucoup brodé sur ce sujet facile, ail ne faut pas prendre ses désirs pour des réalités ».

En 1900 et 1950, plusieurs équipages de chasse à courre ont existé à Avon. A la fin du XIX^e siècle, les communs du château des Fougères, abritait un équipage.

Jusqu'en 1929, le comte et la comtesse Greffülhe, furent propriétaires d'un chenil rue de la Charité à hauteur de la porte rouge du parc. La meute faisait partie de l'équipage de Bois-Boudran. La comtesse fera don à la commune de terrains permettant l'agrandissement de la rue auparavant très étroite en cet endroit.

L'équipage des frères Lebaudy se trouvait rue des Châtaigniers (rue des Déportés) à gauche avant le grand lavoir communal (square Daubenton avec la fontaine à Maria). Cet équipage déménagera ensuite à la Faisanderie, tenue rouge à parements bleus, premier piqueux Courtaud, second piqueux Camille, deux valets de chiens à cheval, valet de limiers, La Motte.

Avant la Seconde Guerre mondiale se forme l'association « Les sentiers d'Avon » présidée par M. Sommier. M. Vernes, qui s'occupe de l'adjudication des parcelles de chasse avec l'administration des forêts, est propriétaire d'écuries et d'un chenil à l'angle des rues Gambette et du Souvenir, là où se trouvent les attelages de Fontainebleau. Ces installations appartenaient dans le temps à un riche Américain, M. Veit, passionné de concours hippiques.

ASSOCIATION DES AMIS DE LA FORÊT DE FONTAINEBLEAU

D'octobre à fin avril, les « Sentiers d'Avon » invitaient différents équipages à venir chasser à courre le mardi et le samedi. Par exemple, le « rallye nomade » maître d'équipage Pierre Vernes, tenue bleu roi à parements bleu ciel, ou l'équipage de Vergie, maître d'équipage Enguerrand de Vergie (propriétaire de la Société Suze) tenue vert forêt à parements bleu roi ou l'équipage Vouzeron-Sologne, au prince d'Aremberg, tenue rouge à parements bleus.

En 1945, à la fin de la guerre, il n'y avait presque plus de grands animaux en forêt, aussi une gestion stricte des « Sentiers

d'Avori » permit-elle de remonter les hardes. Dix années après, une trentaine de cerfs pouvait être prise par saison.

Un spécialiste de la chasse à courre nous a précisé que le cerf couru n'est pas forcément pris à l'issue d'une chasse, et qu'une fois sur deux, le cerf ayant brouillé les pistes, le jour venant à décliner, la poursuite se termine par la sonnerie la « Rosalie », signifiant la rentrée au chenil.

Une fois sur deux la chasse s'arrête sans « hallali », une fois sur deux après une longue poursuite, après avoir essayé de déjouer la meute de ses poursuivants, le cerf à bout de force et de souffle s'arrête, il est aux « abois », les chiens autour de lui. Le premier piqueux le sert d'un coup de dague au cœur. Le cerf est ramené au lieu de rendez-vous, où il est dépouillé. Se déroule alors tout un cérémonial au cours duquel, hommage est rendu à la vaillance du cerf, les sonneurs rappellent en fanfares les différents épisodes de la chasse, les sonneries se terminent par l'« hallali sur pied » puis « par terre » tandis que l'on agite la ramure du cervidé suit un grand silence, pas un mot, par un jappement... le valet de chiens donne le signal de la curée. Les sonneries reprennent « les honneurs », les « adieux des maîtres », les « adieux des piqueux ». La journée s'achève, la chasse s'est déroulée dans le respect de la tradition cynégétique venue du fond des âges.»

par Christian PECCOUD